



ADDENDA 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Le ministère d'Affaires étrangères, Commerce et Développement (le ministère) modifie par la présente, conformément au présent addenda la demande de proposition pour la fourniture de Services Professionnels Pour l'obtention de Données de Remunération d'organisations du Secteur Privé, ayant le numéro 19-154117-HLDS-DK, en date du 4 juin 2019. Le présent addenda fait partie du a « DDP ». Le but du présent addenda est de :

1. Fournir des réponses aux questions reçues
-

Questions et réponses

Les questions suivantes ont été reçues, et le ministère répond par la présente comme suit :

Question No. 01: En référence à la Partie 4 - Procédures d'évaluation et critères de sélection, Critères d'évaluation technique, pages 18 et 19. Pour nous aider dans la préparation de notre proposition, nous aimerions savoir s'il existe un modèle de rapport national standard que vous avez. Si oui, pouvez-vous le partager ? Nous aimerions voir un exemple qui indiquerait la profondeur de l'information que vous recherchez (par exemple, vous demandez un Sommaire fiscal - qui pourrait être d'une page ou de cent pages). Si vous ne pouvez pas partager un rapport "modèle", alors au moins le modèle vide. Si vous ne pouvez pas partager un modèle, pouvons-nous supposer qu'il y aura du travail de projet au début pour concevoir et approuver un modèle de rapport ?

Réponse No. 01: Il n'y a pas de modèle standard ou de rapport type. Il appartient aux soumissionnaires de déterminer le format du rapport le mieux adapté pour relayer les informations demandées. En ce qui concerne le résumé fiscal, c'est l'un des dix éléments possibles dont le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a besoin pour procéder à l'examen de la rémunération. Un résumé est suffisant de toute modification potentielle proposée ou confirmée dans un pays qui pourrait avoir un impact sur notre processus.

Question no 02 : En référence à l'annexe A - Énoncé des travaux, page 31, section 2, paragraphe 3. L'appel d'offres stipule que "L'examen de la rémunération consiste à passer en revue les lois du travail applicables, les échelles salariales ainsi que". Pouvez-vous préciser vos attentes en ce qui concerne la révision des lois du travail applicables ? Par exemple, s'agit-il d'un examen juridique effectué par un avocat autorisé à exercer dans le pays pertinent ou s'agit-il d'un professionnel de la rémunération qui passe en revue le manuel pertinent sur l'ERP et compare un certain nombre d'éléments à des renseignements généralement accessibles sur Internet ? Encore une fois, un échantillon illustrant vos attentes serait utile.

Réponse No. 02: Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement est responsable de l'examen de la rémunération et cherche à obtenir des données propres à chaque pays afin de procéder à cet examen. Il appartient aux soumissionnaires de déterminer comment recueillir et valider les données à inclure dans le rapport de données. Il appartient



également aux soumissionnaires de déterminer si un examen juridique ou administratif est nécessaire pour fournir les données dans le cadre de leurs pratiques commerciales normales.

LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES